



Chartre de l'Athlète

Le club, ses instances dirigeantes, ses entraîneurs, ses bénévoles ont l'ambition de faire progresser l'athlète.

Tout licencié du club s'engage à adopter un comportement respectueux et conforme aux valeurs sportives et associatives du club, à respecter ses partenaires, l'adversaire, l'entraîneur, les juges, les dirigeants, les différences de niveaux, à appliquer les consignes et les horaires, et à prendre soin du matériel.

Entraînements

L'athlète s'engage à :

- Suivre les entraînements avec assiduité et motivation
- Avoir un comportement respectueux vis à vis des entraîneurs, les dirigeants, les juges
- Respecter ses partenaires d'entraînement, et les différences de niveaux
- Avoir un comportement sécurisé sur la piste où plusieurs catégories sont amenées à s'entraîner sur le même créneau.
- Respecter le matériel mis à sa disposition et aider à ranger le matériel à la fin des séances
- A prendre soin du matériel, des locaux et infrastructures.
- S'impliquer avec concentration et motivation dans les différentes activités
- Ne pas apporter d'objets de valeurs, en aucun cas le club ne sera tenu pour responsable en cas de perte, de vol ou de dégradations de biens.
- Participer à la vie du club (aide au rangement du matériel, aide aux officiels...)

Compétition

Les différentes manifestations sportives font l'objet d'informations communiquées par mail.

Chaque athlète devra :

- Participer obligatoirement aux championnats départementaux (Salle, Cross, Saison Estivale).
- Participer aux compétitions et aux rencontres Iroise Athlétisme.
- Participer aux Interclubs et Equip' Athlé : Compétition par équipe qui mesure le niveau du club.

- Promouvoir l'esprit collectif, encourager ses partenaires.
- Être autonome et se gérer (à partir de minimes).

Discipline et procédure disciplinaire

Un athlète qui ne respecterait pas les engagements ci-dessus s'expose à une mise à l'écart des entraînements collectifs par l'entraîneur référent. Son entraînement sera alors adapté à sa conduite.

Par ailleurs, en cas de non-respect de cette charte, des sanctions pourront être prononcées. En signant ce document, vous acceptez la procédure du règlement disciplinaire du PAC MAC qui pourrait alors être engagée, allant de la mise en place de mesures éducatives spécifiques et adaptées à la conduite répréhensible, jusqu'à l'exclusion du club prononcée par une commission de discipline réunie pour l'occasion.

Peuvent donner lieu à une sanction disciplinaire :

- Les comportements dangereux ou mettant en danger la sécurité d'autrui ;
- Les violences verbales ou physiques ;
- Les insultes, menaces ou comportements agressifs ;
- Le non-respect des consignes de sécurité ;
- Les dégradations volontaires ;
- Les comportements irrespectueux, impolis ou agressifs envers les entraîneurs, animateurs, dirigeants ou bénévoles du club ;
- Toute attitude portant atteinte au bon fonctionnement, à l'image ou aux intérêts du club.

Je soussignéreconnais avoir lu et pris acte du respect des règles au sein de la section Athlétisme de Plouzané.

Signature Athlète